

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 175

Artikel: Solidarité humaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trois services, c'est du premier seulement que nous allons dire quelques mots aujourd'hui.

Voilà six mois qu'il fonctionne sans bruit. Ses deux bureaux, situés l'un à Athènes, l'autre au Pirée, ont pour but principal de venir en aide à toute femme ou jeune fille voyageant d'un pays à l'autre : ceci par des renseignements, souvent concernant la législation du pays dans lequel elles se rendent ; par des conseils relatifs à l'utilité de leur voyage, à l'évaluation de la dépense qu'il représentera pour elles ; par des avertissements portant sur les dangers de la traite des femmes et sur l'organisation toute puissante de ceux qui sont postés exprès pour profiter de leur ignorance. Les bureaux se chargent également de l'obtention des passeports, font accompagner jusqu'aux navires où elles s'embarquent les jeunes filles seules, qui souvent partent pour retrouver quelque parent, s'assurent même parfois de la protection pour elles de personnes voyageant avec elles. A leur arrivée sur terre lointaine, elles sont accueillies par la secrétaire du même Service international d'Emigration, qui les achemine vers leur destination, leur recommande des logements sûrs et à bon marché, et si elles n'ont pas de parents les attendant, les met en rapport avec les organisations de leur propre pays et les aide à trouver du travail.

Le dévouement et la patience de la directrice et de ses aides dans l'accomplissement de ces devoirs fastidieux sont au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer. On sait en particulier ce que c'est, depuis la guerre, d'obtenir un passeport, soit en Grèce, soit en Turquie, pour une jeune fille orpheline ou pour une femme illettrée : un labyrinthe sans fil, dans lequel ne sont dirigées que celles à qui vient en aide le Service international d'Emigration. Ce Service, il faut le noter, ne s'occupe pas seulement des réfugiées du Proche Orient, mais de toutes les femmes qui, pour une raison ou une autre, quittent leur pays natal ; et actuellement, par la suite d'une entente entre lui et la Société de Secours dans le Proche Orient qui s'occupe de rechercher les parents des réfugiés en Amérique, en Egypte et en Europe, toute la tâche de procurer des passeports, des billets, et de faciliter le voyage aux jeunes filles et femmes qui vont rejoindre leurs parents dans ces pays, incombe au Service d'Emigration.

Sa directrice, à Athènes, Miss Alida Bigelow, est une femme de haute culture et de rare énergie. C'est elle qui, la première, s'est rendu compte de la nécessité de faire traduire en plusieurs langues orientales les lois canadiennes sur l'émigration, bon nombre d'Arméniens se rendant maintenant au Canada. Grâce à elle, le Service est en relation avec la Préfecture de Police et avec les corps de police grecs, qui distribuent eux-mêmes aux

(Sioux-City), élève des doutes sur l'utilité du système du jury et se demande si une Commission de trois juges n'épargnerait pas bien du temps et de l'argent, et ne rendrait pas des sentences plus justes ?

En résumé, ce n'est pas seulement par leur valeur quantitative que les femmes contribuent à l'œuvre du jury. Elles y contribuent aussi qualitativement. Elles y apportent un respect de la loi, un courage, une attention consciencieuse à remplir leur devoir, que ne satisfiera pas le moyen de jeter des dés pour savoir quel verdict rendre. Le fait qu'elles parlent aussi fréquemment du « développement » que leur vaut ces fonctions indique chez elles une fraîcheur de vues, une opposition décidée aux compromis, qui les laisse plus libres de trancher des cas pour eux-mêmes. Aussi ne peut-on, en concluant, que souhaiter, avec l'auteur de l'article du *Woman Citizen*, que le nombre des femmes jurées aille en augmentant tant et si bien, qu'il finira par modifier même la traditionnelle phrase de l'ouverture des débats, qui sera alors : *Messieurs et Mesdames du jury...*

J. GUEYBAUD.

jeunes filles voyageant seules des cartes avec l'adresse des bureaux du Service. Elle est d'ailleurs admirablement secondée par M^{lle} Theodora Isakadon, une jeune réfugiée de Smyrne, entre les mains de laquelle sont remis chaque jour vingt à trente cas, tous plus tristes les uns que les autres. Quelques exemples suffiront pour démontrer la nécessité et l'importance d'une organisation féminine de secours aux émigrants.

Voici une jeune fille à Athènes, seule et malade, qui a perdu par sa maladie sa place de garde-malades. Le Service l'installe dans un hôtel, cable à son frère au Caire pour savoir si, quand elle sera rétablie, elle pourra aller vivre avec lui. Sa réponse affirmative est transmise à la jeune fille par les soins du Service ; mais à ce moment-là, elle ne possède plus que 400 drachmes, ce qui est insuffisant pour le prix de son billet. Heureusement qu'elle a des amis à Corinthe, auxquels télégraphie le Service, qui reçoit la réponse et l'argent, et embarque la jeune fille pour rejoindre son frère — toutes choses qu'elle ne serait jamais arrivée à accomplir toute seule.

Une veuve de Smyrne s'est réfugiée à Patras avec sa fille. Elle a un fils en Amérique, mais dont elle a perdu l'adresse dans le désarroi de la fuite. Le Service télégraphie au Bureau de New-York, qui parvient à retrouver le fils, lequel se déclare disposé à recevoir sa mère et sa sœur, mais ne peut leur envoyer l'argent nécessaire aux dépenses d'un si long voyage. Le Service confie alors les pauvres femmes à quelqu'un à Patras qui les hospitalise jusqu'à ce que l'argent soit réuni. Mais la mère, qui était malade, meurt, et la fille, quisans cela aurait été complètement abandonnée, est sous la protection du Service jusqu'à ce qu'elle puisse enfin partir pour l'Amérique y retrouver son frère, son seul parent. Et l'on pourrait citer nombre d'autres cas encore.

Mais six mois n'ont pas suffi pour épuiser tout le travail à accomplir dans ce domaine en Grèce — bien au contraire, puisque Miss Bigelow déclarait l'autre jour à un journaliste qu'elle avait 200 cas en cours, que le courrier quotidien venait de lui signaler huit nouveaux cas pour les Etats-Unis, un pour la France, un pour la Belgique, que huit personnes étaient venues au Bureau demander de l'aide — si bien que, dans ces conditions il était impossible de songer à fermer les Bureaux du Service pour la fin de l'année comme il en était question. Et certes Miss Bigelow, qui a d'abord fonctionné à la tête du Service d'Emigration en Pologne, en Belgique, et dans les ports de France, peut mieux que qui que ce soit se rendre compte des nécessités de la situation. Il faut donc espérer que ce poste si utile pourra être maintenu tant qu'il sera nécessaire.

(Traduit des « Nouvelles à travers le Monde de l'Y. W. O. A. »).

Solidarité humaine

Le *Journal de Genève* du 15 novembre a publié un très bel appel, d'une haute et large portée morale, signé de W. Fœrster, qu'a reproduit le *Nouvel Essor* du 24 novembre, en faveur des intellectuels allemands, dont l'affreuse misère ne doit laisser personne de nous indifférent. D'autre part, un grand mouvement de pitié s'organise en Suisse allemande, dont la *Frauenzentrale* de Zurich a pris la tête, et que nous tenons également à signaler à tous nos lecteurs. D'après des nouvelles de source absolument sûre, il règne dans toutes les grandes villes une véritable famine, encore aggravée par le froid de cet hiver précoce ; la graisse, le sucre, la farine, le lait, sont à des prix inaccessibles ; les médicaments, le linge, le savon, manquent dans certains hôpitaux ;

des asiles d'enfants doivent se fermer faute de fonds, et naturellement ce sont les plus faibles physiquement, les enfants en premier lieu, les jeunes filles, qui pâtissent le plus. Et c'est alors pour tant de mères, l'angoisse affreuse de voir souffrir les leurs sans rien pouvoir faire pour les soulager...

Nous pensons que notre population, qui n'est jamais restée sourde à des appels de solidarité humaine, qui a tant fait voici deux ans pour les enfants russes, tiendra à venir aussi en aide aux femmes, aux enfants d'Allemagne, dans cette détresse; et bien qu'ayant sans doute largement fait sa part lors de la « Journée de la Faim » du 25 novembre, dont une fraction du produit était déjà destinée par le *Mouvement de Jeunesse romande* aux enfants allemands, voudra aussi concourir à l'œuvre d'entr'aide entreprise par nos Confédérées. Tous les dons, en espèce et en nature, peuvent être envoyés à la *Frauenzentrale* de Zurich, Talstrasse, 18, Zurich, I, qui fournira également tous les renseignements désirés par les donateurs. Ceux et celles qui s'intéressent plus spécialement aux intellectuels, étudiants, écoliers des deux sexes, peuvent opérer leurs versements au compte de chèques postaux de M. Færster, N° I. 16-74, Genève. Et tous auront ainsi agi en gens de cœur.

L'Office central suisse des professions féminines

C'est à l'Assemblée générale de l'Alliance en octobre dernier qu'a été présenté un rapport sur les premiers six mois d'activité de l'Office central des professions féminines. Les lectrices du *Mouvement* n'étant peut-être pas toutes au courant du fonctionnement de cette nouvelle institution, nous sommes sûres de les intéresser en leur donnant un bref aperçu de ses travaux.

Disons tout d'abord que l'Office a été fondé par l'Alliance, de concert avec l'Association suisse d'orientation professionnelle et de Conseils d'apprentissage, ces deux Sociétés étant convaincues qu'une organisation de ce genre était indispensable pour centraliser les renseignements sur l'orientation professionnelle, les carrières féminines, etc., ainsi que pour prendre en mains, en cas de nécessité, les intérêts des femmes appelées à gagner leur vie. Les personnalités les mieux qualifiées dans ce domaine étaient unanimes à réclamer cette institution. L'utilité de l'orientation professionnelle est reconnue aujourd'hui, surtout pour les jeunes filles, qui sont en général beaucoup moins décidées et sûres d'elles-mêmes que les jeunes gens. Et les Offices locaux, s'ils n'ont pas de difficulté à se rendre compte des conditions du travail dans leur région ou dans leur canton, ne peuvent suffire à la tâche de fournir des renseignements sur le marché du travail dans tout le pays, avec ses nombreuses fluctuations, ou de connaître les professions nouvellement ouvertes aux femmes, ceci en plus de la besogne minutieuse et fatigante qu'ils ont à accomplir de jour en jour. C'est à l'Office central qu'il incombera désormais de réunir toutes ces données et d'être au service de ceux qui auront besoin d'informations.

Pour être à même de s'acquitter de cette tâche, l'Office devra disposer d'une documentation très étendue et posséder une connaissance générale des diverses professions féminines, de leurs conditions d'apprentissage et de salaires, ainsi que de leur situation sur le marché du travail. Rassembler et étudier tous les documents — légaux et autres — qui concernent les vocations de la femme dans les différentes parties de la Suisse, c'est là donc que devra porter avant tout notre activité, l'Office suivant également de très près les problèmes actuels qui touchent en quelque mesure que ce soit au travail féminin.

Pendant les premiers six mois de son existence, il s'est efforcé de remplir sa tâche en conformité avec ce programme. Nous avons débuté par une étude des professions féminines au moyen de documents écrits et d'enquêtes. Des questionnaires, des conversations avec les Offices d'apprentissage, des visi-

tes d'ateliers et de bureaux, nous ont déjà fourni les précisions nécessaires sur une dizaine de branches d'activité féminine, en particulier sur celles qui se rapportent aux moyens de communication (Verkehr). Ce travail a eu aussi l'avantage de mettre la secrétaire en relations avec les employeurs, les employés, les associations professionnelles, etc.; aussi accueille-t-elle avec empressement les demandes qu'on lui adresse, parce qu'elles lui donnent l'occasion de faire de nouvelles expériences et enrichissent sa documentation.

Le service de presse vise à faire connaître les résultats du travail de l'Office, à amorcer la discussion des questions d'ordre professionnel, et à renseigner l'opinion publique à ce sujet. Plusieurs fois déjà des articles plus ou moins détaillés ont paru dans la revue *L'Education professionnelle*, les journaux féminins ou les feuilles quotidiennes. Dorénavant la presse de la Suisse romande sera desservie dans une plus large mesure que précédemment.

À l'instigation de l'Alliance et de l'Office du travail du canton de Saint-Gall, nous avons présenté une requête au Département fédéral de l'Economie publique, section Office du travail, aux fins de lui soumettre les desiderata des femmes suisses concernant le nouveau projet de loi sur la réglementation des bureaux de placement. Avant de formuler ces demandes, nous avons fait faire par des personnes de confiance une enquête auprès des Offices de travail de douze villes de la Suisse, tant alémanique que romande. Nous avons également accordé notre appui à une pétition des Amies de la Jeune Fille visant à nationaliser le concordat international pour la protection des jeunes filles et jeunes gens placés à l'étranger.

Citons encore, parmi les travaux importants accomplis par l'Office depuis six mois, une enquête sur les autorisations d'entrée en Suisse accordées dans certaines professions. Ces recherches, entreprises avec l'aide du *Bulletin des places libres en Suisse*, avaient pour but de nous expliquer pourquoi des postes disponibles dans certaines professions ne pouvaient être occupés par des Suissesses, tandis qu'on signalait l'existence de chômeuses dans diverses branches (il ne s'agissait ni de travaux domestiques, ni de l'industrie hôtelière). Cet examen, qui a nécessité trois mois de travail, nous a conduites à une enquête auprès des Offices de travail et de ceux des employeurs qui avaient reçu l'autorisation de faire venir de l'étranger des employées ou des ouvrières. Les résultats ont été exposés dans une monographie spéciale.

L'Office a pris part à l'organisation du Cours d'orientation professionnelle d'octobre dernier à Zurich. Au même moment se réunissait à Zurich l'Association suisse d'Orientation professionnelle et des Conseils d'apprentissage, qui devait traiter entre autres de l'appui à accorder aux jeunes gens sortant d'apprentissage. La secrétaire de l'Office a saisi l'occasion pour entrer en contact avec des personnalités dirigeantes des industries féminines, et pour se renseigner sur la situation actuelle. Elle comprend d'ailleurs combien il est urgent d'avoir des relations avec les femmes occupées dans les divers métiers, et d'assister aux assemblées des associations professionnelles et autres réunions analogues.

L'Office continuera ses efforts dans le sens indiqué. Il espère devenir peu à peu un centre de renseignements pour tout ce qui regarde les professions féminines en Suisse. Il désire avant tout qu'on fasse appel à ses services. Dans la mesure de ses possibilités, toutes ses réponses seront basées sur une connaissance exacte des faits.

(Trad. par M^{lle} C. HALTENHOFF.)

A. M.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

BERNE. — La Fédération cantonale bernoise des Sociétés suffragistes a tenu le 21 octobre dernier sa réunion annuelle à Bienne, sous la présidence de M^{me} Leuch. 4 Sociétés sur 7 que comprend la Fédération étaient représentées, celle de Bienne notamment par de nombreux membres. Après avoir relevé combien serait nécessaire